

# COMMUNE DE Vaucresson

Département des Hauts-de-Seine (92)

## PLAN DE ZONAGE

Échelle : 1/2 000

Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil de Territoire  
en date du :

Verdi  
99 rue de Vaugirard  
75006 Paris

### LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone et de secteur
- [hexagone] Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- [hachuré] Protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha
- [carré] Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-5 du Code de l'Urbanisme
- [rouge] Bâti protégé au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- [vert] Arbre protégé au titre de l'article L. 123-5 du Code de l'Urbanisme
- (cercle) Périmètre de 500 m autour de la gare
- (A) Point de vue à préserver
- [triangle] Espace paysager protégé au titre de l'article L. 123-5 du Code de l'Urbanisme
- [orange] Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L. 123-5 du code de l'Urbanisme
- [rose] Bande de constructibilité

## SAINT-CLOUD

UFa

ULa

UE

UC

UAc

UAb

UAc

## MARNES -LA-COQUETTE

Emplacements réservés			
1	junction sente des Buttes / avenue du Bois de la Marche	Emplacement réservé destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier	Commune environ 130 m <sup>2</sup>
2	junction avenue du Bois de la Marche / chemin des Eaux	Emplacement réservé destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier	Commune environ 90 m <sup>2</sup>
3	sente de l'Abbé Suger	Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 11 m <sup>2</sup>
4	rue Emile Testu	Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 28 m <sup>2</sup>
5	rue Louis Barthou	Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 4 m <sup>2</sup>
6	rue de Garches	Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 4 m <sup>2</sup>